## Personnes souffrant d'incontinence

## Mise à disposition de sacs taxés gratuits

Le Conseil communal a décidé de la mise en place de mesures d'accompagnement à l'introduction de la taxe au sac pour les personnes souffrant d'incontinence.

En effet, les personnes âgées, malades ou souffrant d'un handicap, vivant à domicile et qui doivent utiliser au quotidien des protections contre l'incontinence ou tout autre dispositif médical ou sanitaire produisant un volume important de déchets peuvent recevoir des sacs à ordures taxés gratuits.

Un lot de 50 sacs de 35 litres est annuellement remis comme suit :

- 20 sacs pour la période de janvier à avril,
- 15 sacs pour la période de mai à août,
- 15 sacs pour la période de septembre à décembre.

Les personnes qui sont suivies par le service d'aide et de soins à domicile du Centre médico-social régional de Sierre (CMS) recevront directement leur lot par le personnel du CMS.

Celles qui ne sont pas suivies par le CMS pourront obtenir des sacs au magasin du CMS, Place de la Gare à Sierre (ouvert du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00) sur présentation de l'attestation signée par une infirmière indépendante ou un médecin.

Cette attestation doit être renouvelée tous les 4 mois. Ce formulaire est disponible auprès dudit magasin, à la réception du CMS ou auprès du personnel d'accueil de la commune. Il peut également être téléchargé sur les sites <a href="www.cms-sierre.ch">www.cms-sierre.ch</a> ou <a href="www.commune-cransmontana.ch">www.commune-cransmontana.ch</a>.

Crans-Montana, décembre 2017.